

# MONCHAUX SUR ÉCAILLON

## BULLETIN MUNICIPAL

<http://www.monchaux-sur-ecailon.fr>



### SOMMAIRE



Mot du Maire

**01**

Décisions du Conseil Municipal

**02 - 03**

Travaux

**04**

Vie du village

**05**

CCAS

**06**

Festivités

**07 - 09**

Informations

**10 - 11**

Mes chères concitoyennes, mes chers concitoyens,

Dans un contexte socio-économique difficile, la municipalité doit et veut donner l'exemple. Après étude énergétique et financière concernant l'éclairage public, il s'avère qu'il est plus économique de réduire l'intensité lumineuse des lampadaires que de les éteindre. L'illumination des monuments sera quant à elle arrêtée.

Notre commune se doit aussi, tout comme chacun de vous, de faire face à l'augmentation des coûts des fluides. C'est le cas notamment dans nos bâtiments municipaux ; au-delà de 19°C, aucun déclenchement ne sera effectif et ce jusqu'à cet hiver. Ces petites actions, associées à l'aspect sensibilisation de nos agents et des utilisateurs des bâtiments communaux, sont amenées à devenir des habitudes de travail, comme des réflexes du quotidien.

C'est pourquoi nous avons aussi demandé à nos associations de contribuer à l'effort collectif.

Ces mêmes associations qui continuent de préparer de nombreux événements destinés à vous plaire et à faire vivre le village. Au travers de leur engagement, elles renforcent le lien social et la solidarité, enjeux qui nous étaient pourtant cruciaux durant la crise sanitaire. N'hésitez pas à venir les rencontrer, vous trouverez toutes les informations utiles sur le site de la commune.

La rétrocession du lotissement du Saule Pierrot est en passe d'être finalisée. La commune n'a bien sûr pas attendu pour entretenir et aménager les espaces verts afin d'offrir aux riverain.e.s la même qualité de prestation que pour l'ensemble des habitant.e.s. Le travail d'embellissement et de fleurissement de Michaël et Sébastien sera bien sûr poursuivi lorsque la météo sera plus propice. Merci à toutes et à tous de respecter le travail réalisé dans le village en jetant vos déchets dans les poubelles mises à disposition, en utilisant les sacs d'appoint destinés au ramassage des déjections canines mis à disposition en mairie ainsi qu'en stationnant vos véhicules dans les emplacements dédiés.

Je constate aussi que suite au Monchaux info distribué en septembre, certains propriétaires n'ont toujours pas taillé leurs haies. Si cela n'est pas régularisé au 31 décembre, je ferai intervenir les services techniques et facturerais la prestation aux personnes concernées. Merci de prendre vos dispositions.

Je vous rappelle que vous pouvez interpeller les membres du CCAS que ce soit pour une difficulté ponctuelle ou durable, pour vous ou votre entourage. Ceux-ci sont là pour vous accompagner dans vos démarches ou vous orienter vers les institutions compétentes.

Nous restons à votre écoute.

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches en respectant les consignes de précaution.

**Votre maire dévoué**

**Bernard De Meyer**

# PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Conseil du 13 avril 2022

- D.1.2022.04.13 Annule et remplace Autorisation de paiement des investissements (13 voix pour)

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021. A savoir : chapitre 20 : immobilisations incorporelles : 3 000.00€ x 25% = 750€ - chapitre 21 : immobilisations corporelles : 240 882.31€ x 25% = 60 220.58€. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissements 2022 dans la limite des crédits repris ci-dessus et avant le vote du BP.

- D.2.2022.04.13 Vote des taux d'impositions 2022 (13 voix pour)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide les articles suivants : Article 1er : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021 et de les reconduire à l'identique sur 2022 soit Foncier bâti = 39.04 % - Foncier non bâti = 79.40 %. Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

- D.3.2022.04.13 Compte de gestion de la commune 2021 (13 voix pour)

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- D.4.2022.04.13 Compte Administratif de 2021 (12 voix pour)

Sous la présidence de Monsieur HENNION Eric adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal, hors de la présence de Monsieur DE MEYER Bernard, maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget communal 2021 le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		67 429.53	64 580.35		64 580.35	67 429.53
Opérations de l'exercice	367 679.95	404 837.59	263 211.16	304 367.28	630 891.11	709 204.87
<b>TOTAUX</b>	<b>367 679.95</b>	<b>472 267.12</b>	<b>327 791.51</b>	<b>304 367.28</b>	<b>695 471.46</b>	<b>776 634.40</b>
Résultats de clôture		104 587.17		-23 424.23	81 162.94	
Restes à réaliser		o	15 000	o	15 000	
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>104 587.17</b>	<b>-38 424.23</b>	<b>- 23 424.23</b>		
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>104 587.17</b>	<b>-38 424.23</b>		<b>66 162.94</b>	

- D.5.2022.04.13 Affectation des résultats de 2021 (13 voix pour)

Vu l'instruction M14, vu le budget de l'exercice 2021 approuvés, après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal constatant les résultats suivants : solde d'exécution d'investissement 2021 Déficit (compte 001) 23 424.23€ - résultat de fonctionnement 2021 Résultat de l'exercice 37 157.64€ - Résultat antérieur reporté 67 429.53 € - résultat à affecter 104 587.17€ - solde des restes à réaliser Besoin de financement 15 000.00€

Affectation : Affectation au 1068 Couverture du besoin en financement d'investissement et des restes à réaliser 38 424.23 €- report en fonctionnement (compte 002) : + 66 162.94 Euros

- D.6.2022.04.13 Budget Primitif de 2022 (13 voix pour)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ADOPTE le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2022 comme suit : Section fonctionnement : Dépenses : 491 587.94€ - Recettes : 491 587.94 € - Section Investissement : Dépenses : 214 704.23 € - Recettes : 214 704.23€. Soit un total en dépenses et recettes de 706 292.17€

- D.7.2022.04.13 Groupement de commande Internet avec Valenciennes Métropole (13 voix pour)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes pour la solution de raccordement et d'accès internet.

- D.8.2022.04.13 Groupement de commande Téléphonie Mobile avec Valenciennes Métropole (13 voix pour)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes pour les services de téléphonie mobile.

- D.9.2022.04.13 Demande de subvention exceptionnelle Secours Populaire pour l'Ukraine (13 voix contre)

Le Conseil Municipal décide de ne pas accorder le versement au Secours Populaire d'une subvention exceptionnelle.

# PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Conseil du 13 avril 2022 suite

- D.IO.2022.04.13 Autorisation d'un accord amiable — Affaire Lautrie par Maitre Zaarour (13 voix pour)

Le Conseil Municipal a décidé de clore l'affaire à l'amiable, sur le dossier qui oppose Mme Lautrie, ancienne agent administratif, à la commune de Monchaux sur Ecaillon, contre son désistement de toutes actions futures relatives au lien contractuel l'ayant uni par le passé à la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mettre en place un accord amiable par l'intermédiaire de l'avocat, Maitre Zaarour; de signer la convention d'honoraires; de régler les frais d'honoraires.

- D.11.2022.04.13 Demande de subvention au Département — ADVB — Rénovation des chapelles (13 voix pour)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une subvention pourrait être accordée par l'ADVB pour le remplacement de la porte de la Chapelle Notre Dame de la Délivrance et la réparation des marches et le nettoyage pour la Chapelle Saint Rémi. Le montant des travaux s'élève à 15 930.14€ HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention ADVB auprès du Département.

- D.12.2022.04.13 Demande de subvention au Département — ADVB — Rénovation de la bibliothèque (13 voix pour)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une subvention pourrait être accordée par l'ADVB pour la rénovation de la bibliothèque qui va comprendre, le changement des menuiseries, la remise aux normes de l'électricité, le remplacement du revêtement au sol et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Le montant des travaux s'élève à 68 809.40€ HT. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention ADVB auprès du Département.

- D.13.2022.04.13 Demande de subvention à Valenciennes Métropole — Rénovation des chapelles (13 voix pour)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention FSIC auprès de Valenciennes Métropole pour les rénovations.

- D.14.2022.04.13 Demande de subvention à Valenciennes Métropole — Rénovation de la Bibliothèque (13 voix pour)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention FSIC auprès de Valenciennes Métropole pour les rénovations.

- D.15.2022.04.13 Octroi cadeaux fêtes des mères (13 voix pour)

En raison de l'amélioration des conditions sanitaires, il est proposé de revenir au montant initial avant la crise covid. Soit, une carte cadeau d'un montant de 25€ et de l'achat d'une rose d'une valeur de 5€ maximum. Les employés communaux se verront également attribués une carte cadeau d'une valeur de 25€ et une rose.

- D.16.2022.04.13 Décision du montant pour le repas des aînés (13 voix pour)

Cette année, le Conseil Municipal décide de revenir au traditionnel repas des aînés pour les personnes à partir de 60 ans. Il sera gratuit pour les aînés et les conseillers accompagnés de leurs conjoints. Le Conseil Municipal décide d'un montant compris entre 23€ et 30€ par personne pour le repas des aînés. De choisir le traiteur les Maitres Gourmets à Aulnoy.

- D.17.2022.04.13 Renouvellement du prestataire informatique Berger Levrault - Segilog (13 voix pour)

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le renouvellement du contrat avec la société SEGILOG BERGER LEVRAULT pour une durée de trois années; précise que le montant de la prestation s'élève à Part investissement : 2 385.00€ HT par an pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels - Part fonctionnement : 265.00€ HT par an pour la maintenance/formation.

- D.18.2022.04.13 Reprise de la licence 4 du Café Monchalsien (13 voix contre)

Après échange et discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ne pas acheter la licence 4.

- D.19.2022.04.13 Frais concernant le sentier communal (13 voix pour)

Suite à la réunion du Samedi 09 Avril 2022 avec les riverains du sentier communal, il a été convenu entre les 2 parties un accord sur le partage des frais de géomètre et des frais de notaire à hauteur de 50%. Et de l'achat à l'euro symbolique du sentier.

- D.20.2022.04.13 Demande de financement Crédit Relais (13 voix pour)

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de faire la demande d'un crédit relais d'un montant de 26 000€ à la caisse d'épargne sur 2 ans. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande de crédit relais.

- D.21.2022.04.13 Groupement de commande Téléphonie filaire avec Valenciennes Métropole (13 voix pour)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes pour les services de téléphonie filaire et au raccordement et acheminement trafic entrant/sortant.

- D.22.2022.04.13 Subvention aux Associations 2022

Associations	Elus sortis de la salle avant le vote	Adoptées à	Montant Accordé pour 2022
EFFET DU PINCEAU	ARNOULD M.	Unanimité	100
AAPPMA LA TRUITE THIAN-MONCHAUX		Unanimité	400
HARMONIE MUNICIPAL		Unanimité	1 200
FETES CULTURE ET LOISIRS MONCHALSIENS	BOURSIEZ B. GOURDIN A. BUSIERE E.	Unanimité	2 000
			3 700

# TRAVAUX

En attendant la finalisation de la rétrocession du lotissement du Saule Pierrot, la commune a déjà entrepris des travaux sur les espaces verts.

Les semis de pelouse ont tous été réalisés sur le haut de la rue du Chaufour.

Michaël et Sébastien continuent leur travail d'embellissement.

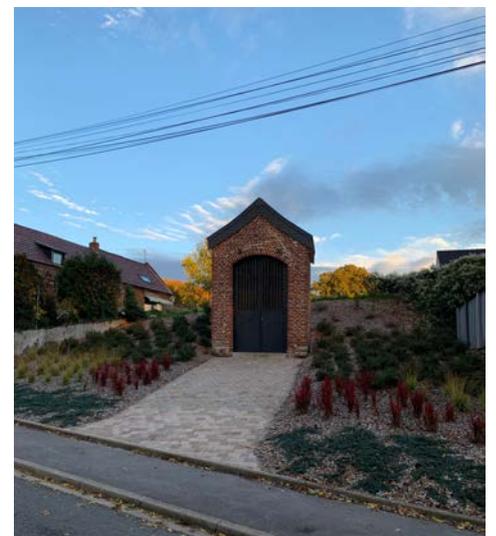
Merci à toutes et à tous de respecter le travail réalisé dans le village en jetant vos déchets dans les poubelles mises à disposition, en utilisant les sacs d'appoint destinés au ramassage des déjections canines mis à disposition en mairie ainsi qu'en stationnant vos véhicules dans les emplacements dédiés.



---

L'aménagement paysager du calvaire rue de Valenciennes vient d'être achevé par la société Barbet.

Il vient clore les travaux de rénovation entrepris sur la toiture, la solidification des pignons, la menuiserie et l'éclairage du monument.



### Commerces ambulants

Chaque mercredi après-midi, vous pouvez retrouver sous la halle :

- **Le jardin d'Alain 59**, Sébastien Thermone: vente de fruits et légumes de saison, de 13h à 17h sous la Halle. Possibilité de livraison à domicile à partir de 16h en téléphonant au 07.84.13.50.97 aux jours et horaires de venue du maraîcher.

Retrouvez tous ses produits de saison sur facebook: lejardind'alain59



- **5 SOU** : Rôtisserie, gérée par M. LEUZ Mathieu: vente de poulet et de plats préparés, de 14h à 19h sous la Halle. Livraison de repas à domicile du mardi au samedi.

Joignable sur Facebook : 5sou.foodtruck.



- Les Délices de la campagne, Fromagerie gérée par M. FANGET Ludovic : vente de fromages, miel et jambon, de 13h30 à 17h30 sous la Halle.

Possibilité de livraison à domicile.

Joignable au : 07.67.33.18.31



Paiements acceptés par tous : CB et espèces.

Le **Centre Communal d'Action Sociale** (C.C.A.S) de Monchaux sur Écaillon est un établissement public géré par un conseil d'administration présidé par le Maire et comprenant à parité des membres élus du Conseil municipal et des membres nommés représentant les familles.

Madame Maud HAMIEAU, adjointe déléguée aux affaires sociales, assure la vice-présidence du C.C.A.S.

Le C.C.A.S. intervient en faveur de deux publics :

- Les personnes âgées
- Les personnes démunies

La vocation du C.C.A.S. est donc d'aider, soutenir les personnes en difficulté, que celle-ci soit passagère ou durable.

#### Liste des membres du C.C.A.S.

- M. Bernard DEMEYER, Président
- Mme Béatrice BOURSIEZ, membre élue
- M. Éric BUSIÈRE, membre élu
- Mme Marie-Chantal FLAMME, membre nommée
- Mme Alison GOURDIN, membre élue
- Mme Maud HAMIEAU, membre élue
- M. Eric HENNION, membre élu
- M. Joël LEMAIRE, membre UDAF
- Mme Christelle MIZERA, membre élue
- M. Jean-Pierre POTTIEZ, membre nommé
- Mme Françoise SOUALLE, membre nommée
- M. Pierre SOUALLE, membre nommé
- Mme Claudine SOUPLLET, membre nommée

Les **dossiers de demande d'aides**, qu'il s'agisse d'une première demande ou d'un renouvellement, sont à retirer au secrétariat de la mairie à partir du 19 décembre 2022.

Il doivent être déposés en mairie jusqu'au 13 janvier 2023 dernier délai.

Chaque dossier doit regrouper les photocopies de l'année civile précédant la demande et, pour chaque membre du foyer, des documents suivants :

- Ressources : Avis d'imposition de l'année précédente, salaires, RSA, APL, pensions, indemnités de la sécurité sociale, ...
- Charges : Loyer, eau, électricité, gaz/charbon, téléphone, impôts fonciers, taxe d'habitation, assurance logement/véhicule, frais de scolarité, cotisations mutuelles, pension alimentaire.

De plus, toute personne peut contacter l'un des membres du C.C.A.S. pour l'alerter sur une situation particulière à tout moment de l'année, que cette situation soit la sienne ou celle d'un tiers.

#### ADRESSES ET NUMÉROS UTILES

- **UNITÉ TERRITORIALE DE PRÉVENTION ET D'ACTION SOCIALE :**  
7, rue G Thiétard – 59410 Anzin  
Tél 03.59.73.21.21

- **Caisse d'Allocation Familiale**  
29 place de la République  
59300 Valenciennes

Vous pouvez prendre un rendez-vous téléphonique (**3230** : numéro unique) du lundi au vendredi avec un Conseiller Caf ou prendre rendez-vous à l'accueil.

Des créneaux horaires sont disponibles sur [caf.fr](http://caf.fr), rubrique "Contacter ma Caf" ou sur les bornes extérieures de l'agence Caf.

- **Caisse Primaire d'Assurance Maladie**  
CPAM du Hainaut  
63 rue du Rempart CS 60499  
59321VALENCIENNES CEDEX  
numéro unique :3646  
<https://www.ameli.fr>

**Complémentaire santé solidaire** (ex CMU-C)

- vous ne payez pas vos dépenses de santé chez le médecin, le dentiste, le kinésithérapeute, l'infirmière, le pharmacien ou à l'hôpital ;
- vous bénéficiez de tarifs sans dépassement chez les médecins ;
- vous ne payez pas dans la plupart des cas les lunettes, les prothèses dentaires et auditives.

Selon vos ressources, la Complémentaire santé solidaire est sans participation financière ou coûte entre 8 € et 30 € par mois selon l'âge.

C'est une complémentaire santé, c'est-à-dire une mutuelle gratuite ou payante selon vos revenus.



**LES RESTO DU COEUR**  
**CENTRE DE MAING**

INSCRIPTIONS POUR LA CAMPAGNE  
D'HIVER 2022 - 2023 AU CENTRE  
CULTUREL GUSTAVE ANSART

- le lundi 07 novembre de 14h à 16h30
- le jeudi 10 novembre de 14h à 16h30

Pour les inscriptions, il est impératif de se munir de tous les documents justifiant de votre état civil, de vos ressources et de vos charges.

# FESTIVITÉS 2022

La cérémonie du 08 mai a été l'occasion de mettre à l'honneur les médaillés du travail et d'accueillir les nouveaux arrivants en compagnie des Président.e.s d'associations et de l'Harmonie communale Monchaux - Prouvy



## Fête des mères

Un grand merci à Jade pour sa lecture de poème.

Pour 2023, nous attendons tous les enfants sur scène pour célébrer leur maman!



### Fête de la musique

Merci à Céline Dupriez et au groupe Éphémère pour leurs prestations qui ont ravi tous les spectateurs



### 14 juillet

Une belle journée ensoleillée dans une ambiance conviviale animée par les associations la belote, le come pétanque, les francs-tireurs, la truite monchaux-thiant, la vie douce et le comité des fêtes monchalsiens



## Spectacle MASCOTTE de la Cie Jusqu'ici tout va bien

Spectacle offert dans le cadre du dispositif "Plaines d'Été" de la DRAC. Création d'Adrien Taffanel alliant théâtre, cirque et objet habité. Magnifique interprétation qui a conquis petits et grands.



## À VENIR : Exposition des Artistes Locaux

Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, l'association l'Effet du Pinceau vous invitent à l'exposition des artistes locaux les 12 & 13 novembre dans la salle des Fêtes



SALLE des FÊTES

SAMEDI 12 novembre de 14h à 18h

DIMANCHE 13 novembre de 10h à 18h

ENTRÉE GRATUITE



## DÉPÔT DOSSIERS BOURSES SCOLAIRES

Comme les années précédentes une bourse scolaire de 40€ est accordée :

- aux parents d'enfant scolarisé dès la 6ème
- directement à l'étudiant en cas d'études supérieures.

Le montant de la bourse scolaire sera reversé aux familles de Monchaux sur Écaillon uniquement.

La demande et le certificat de scolarité devront être déposés en mairie impérativement avant la date butoir du **11 novembre 2022**.

Au-delà de cette date ou en cas de litige, la commission litige se prononcera sur le versement ou le non versement de celle-ci.



## CORRIDA MONCHALSIIENNE - dimanche 04 décembre 2022

Ambiance conviviale et familiale - Intégralité des frais d'inscription reversée au Téléthon

**randonnées pédestres : 4 et 9 km**

**courses pédestres : 5 et 10 km, 7/9 ans et 10/13 ans**

Vous souhaitez nous aider dans l'organisation logistique de cet événement en faveur du téléthon?

Rejoignez-nous en nous contactant au :

- [bboursiez@monchaux-sur-ecaillon.fr](mailto:bboursiez@monchaux-sur-ecaillon.fr)
- [mhamieau@monchaux-sur-ecaillon.fr](mailto:mhamieau@monchaux-sur-ecaillon.fr)
- en mairie de 8h30 à 12h du lundi au vendredi - 03 27 24 53 78



## INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS



## RAPPEL : remise des clés du tennis

Il est précisé qu'en cas de non restitution de la clé d'accès sécurisée avant le 15 novembre 2022 le chèque de caution sera encaissé.

Si vous souhaitez utiliser le terrain de tennis, l'abonnement est gratuit du 1er avril au 31 octobre pour les Monchalsien.ne.s.

Il vous suffit de retirer les clés en mairie contre signature d'un contrat de prêt par l'abonné qui doit être majeur.





## LA GENDARMERIE RECRUTE TROUVEZ LE MÉTIER QUI VOUS CORRESPOND

CONTACT CIR DE LILLE



CONTACT CIR D'AMIENS



La gendarmerie recrute  
Site officiel du recrutement en gendarmerie



## LA GENDARMERIE RECRUTE TROUVEZ LE MÉTIER QUI VOUS CORRESPOND

OFFICIER DE  
TERRAIN



OFFICIE  
R OCTA



SOUS OFFICIER  
GENDARMERIE



SOUS OFFICIER  
CSTAGN



GENDARME ADJOINT  
VOLONTAIRE APJA



GENDARME ADJOINT  
VOLONTAIRE EP



RÉSERVISTE



## MÉMENTO DU CANDIDAT GAV (GENDARME ADJOINT VOLONTAIRE)

### J'AI AU MOINS 17 ANS

Je ne peux pas passer le concours sous-officier, car je ne remplis pas encore les conditions d'âge.

IMPRIMÉ PAR NOS SOINS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Sans diplôme  
ou avec  
CAP/BEP

Je m'inscris en tant que GAV APJA<sup>1</sup>  
ou GAV EP<sup>2</sup>.  
Je passerai le concours SOG<sup>3</sup> en interne

avec  
BAC

Je peux devenir GAV APJA ou EP et  
je passerai le concours SOG  
en externe à 18 ans

<sup>1</sup> APJA : Agent de Police Judiciaire Adjoint  
<sup>2</sup> EP : Emploi Particulier  
<sup>3</sup> SOG : Sous-Officier de Gendarmerie

### J'AI 18 ANS ET PLUS

Et j'ai obtenu :

BAC

Je m'inscris  
directement au  
concours SOG ...

... et je deviens GAV APJA  
jusqu'à réussite  
au concours  
externe ou interne



BAC +3

Je m'inscris au concours SOG.  
Je peux faire GAV en attendant.  
En cas de réussite au concours SOG,  
je pourrai faire le concours officier en interne.

BAC +5

Je m'inscris au concours officier  
et/ou au concours SOG.  
Je peux faire GAV en attendant de  
passer les concours.



+ d'infos